



Urgent prudhommes maladie professionnelle

Par **willspiff**, le **08/09/2009** à **01:58**

Bonjour,

mon parcours est difficile opere en 2007 d'une hernie discale avec sciatique, je suis toujours en arret de travail reconnue maladie pro..

j'ai une recidive de hernie + fibrose bref c est pas top!

douleurs atroces, sequelles je ne sais pas si je dois me faire reoperer.....

ma question est la suivante:

mon employeur a eu plusieurs fois des alertes comme quoi il devait me reclasser ou faire un changement de poste depuis 2004 deja

rien na ete fait!! donc le dos n.'a pas suivi je suis actuellemnt ebeniste et mon metier est fichu!! suite a ça opération , souffrances etc etc...

je suis toujours en arret depuis decembre 2006 est ce que je peux poursuivre mon entreprise aux prudhommes et aurais je gain de cause?

dois je attendre une consolidation finale pour saisir les prudhommes de plus je ne souhaite plus retourner dans cette entreprise le moral en a pris un coup!! je suis entre guillemet handicapé a cause d'eux j attends vos réponses c est urgent